# PROJET PEDAGOGIQUE

## ALSH de Cours de Pile

« Les aventures givrées des gnomes »



Vacances de Noël

du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

# Sommaire


| | | |
|---|---|---|
| | Descriptif de l'accueil et composition de l'équipe | p. 3 |
| I. | Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif | p. 4 |
| II. | Les objectifs pédagogiques | p. 5 |
| III. | Les activités | p. 6 |
| IV. | La répartition des temps respectifs d'activité et de repos | p. 6 |
| V. | Les modalités d'accueil des mineurs | p. 8 |
| VI. | Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap | p. 8 |
| VII. | Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés | p. 8 |
| VIII. | Les modalités de fonctionnement de l'équipe | p. 10 |
| IX. | Les modalités d'évaluation de l'accueil | p. 11 |

**Descriptif de l'accueil**

Nature de l'accueil *:* Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Il est situé dans le bourg, à côté de l'école de Cours de Pile, commune rurale de 1772 habitants, à 7 km de Bergerac.
Adresse : 105 route de Coustinet 24520 Cours de Pile
Tél. : 05.53.22.77.74 – mail : alsh.coursdepile@la-cab.fr

Nom et coordonnées de l'organisateur *:*
Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Domaine de la Tour- La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

La structure accueillera pour cette période jusqu'à 60 enfants de 3 à 12 ans, dont 24 enfants maternelles (3/5 ans) et 36 enfants primaires (6/12 ans). Elle accueille essentiellement des enfants des communes avoisinantes et des enfants des accueils de loisirs de Sigoulès et de Creysse.

L'ALSH est ouvert du **lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026** de 7h30 à 18h30.
**Il sera exceptionnellement fermé le vendredi 26 décembre 2025.**

Organigramme :

**Direction** :
Jérôme STEFANIAK du lundi 22 au mercredi 24 décembre 2025
Marine LE DILAVREC du lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

↓

| **Équipe d'animation** | | | |
|---|---|---|---|
| **Pôle maternel** | | **Pôle primaire** | |
| **1ère semaine :** | **2ème semaine :** | **1ère semaine :** | **2ème semaine :** |
| Stella SOUMEYROU<br>Gaëlle CARMEL<br>Céline GUECHOUD | Nawfel DHAIDEH<br>Sana VIGNAL<br>Sylvie LOGIER | Elodie MARTINET<br>Dylan CARMEL<br>Laëtitia BONIS | Lydwine HERNANDEZ<br>Emma CARLOS<br>Sabine DENUEL |

Le personnel technique :

- un agent d'entretien : entreprise privée de nettoyage
- le personnel municipal de Cours de Pile chargé du restaurant scolaire

## I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

**L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte**.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

**Promouvoir le loisir éducatif**

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

**Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités**

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

**Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale…).**

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- genre : garçon/fille ;
- handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, … ;
- âge;
- sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

**Accueillir les différences** en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

**Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire** dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

**Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.**

**Le développement durable** répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation au tri sélectif et au recyclage.

## II. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe où chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des propositions / choix de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil sportif, manuel, artistique…).

### Développer la créativité et l'expression personnelle autour de la fête

Objectifs opérationnels :

Renforcer la confiance en soi

Valoriser les actions des enfants

Actions :

- En créant une atmosphère rassurante pour les enfants dans les différents lieux de vie grâce aux outils et repères mis à leur disposition.
- En stimulant l'imaginaire à travers des histoires, des chants et des dessins.
- En proposant des activités artistiques où le matériel est facilement accessible pour que l'enfant puisse agir spontanément et librement.
- En organisant des ateliers théâtres, mimes et en mettant en place des saynètes.

### Encourager l'entraide et la solidarité

Objectifs opérationnels :

Développer les compétences sociales

Renforcer la cohésion de groupe

Actions :

- En proposant des jeux coopératifs entre les différentes tranches d'âges.
- En organisant des projets collectifs (fresque, pièce de théâtre).
- En élaborant collectivement des règles de vie dès le début du séjour avec les enfants.
- En mettant en place des responsabilités solidaires (responsable de table, « gardien du calme » etc.)
- En permettant aux enfants d'exprimer leurs ressentis, partager leurs propositions pendant les temps d'échanges.

## III. Les activités

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant.
- de la pertinence de l'organisation des activités.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans le respect de la législation (cf Arrêté du 25/04/2012) et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

Notre projet d'animation aura comme thématique « Les aventures givrées des gnomes ».
Ce dernier permettra à l'équipe pédagogique de mettre en œuvre différents ateliers (journées sportives, activités créatives, découvertes culinaires…) stimulant chez l'enfant la curiosité, la découverte et l'émerveillement. L'équipe proposera des activités au choix afin de respecter les rythmes de l'enfant. Cela passera par des temps d'activités et de détente : des temps pour jouer, des temps pour se ressourcer dans un climat de bienveillance.

## IV. La répartition des temps d'activité et de repos

À travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis à (cf VIII, le rôle des animateurs).

**La vie quotidienne**

| OBJECTIFS | MOYENS |
|---|---|
| **ACCUEIL : de 7H30 à 09H30** | |
| Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés | Arrivées échelonnées et répartition par groupes d'âges et par espace de vie |
| Échanger, informer, donner confiance, réconforter l'enfant | Accueil des parents et transmissions à l'entrée de la structure (devant le hall d'accueil) |
| Contrôler les présences<br>Sécuriser l'accueil | Appel, liste des enfants inscrits par groupe d'âge |
| Travailler sur la qualité de l'accueil, favoriser les échanges, informer en maintenant la distanciation (1 mètre) entre groupes d'âges | Animateur à l'écoute : observe, accueille, surveille, propose une collation, des jeux, des activités à l'aide de fournitures ou matériel par espace de vie |

| ACTIVITES : de 9H30 à 11H30 | |
|---|---|
| S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique, morale et sanitaire de tous, favoriser l'épanouissement | Choix de l'activité en lien avec les projets éducatif et pédagogique. Un temps calme est aménagé en fin d'activité, avant le déjeuner. |
| **REPAS : de 12h00 à 13h15** | |
| Répondre aux besoins physiologiques, d'hygiène et d'autonomie<br><br>Partager, échanger | Organiser le passage aux toilettes et lavage des mains.<br>L'enfant est incité à goûter à tout.<br>L'animateur veille au bon déroulement du repas. |
| **TEMPS CALME : de 13h30 à 14h30** | |
| Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés | Un temps de sieste est proposé au plus petits, des jeux calmes et de détente aux plus grands.<br>(Coloriage, lecture, musique, initiation méditation ou au yoga…) |
| **ACTIVITE : de 14h30 à 16h** | |
| S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique, morale et sanitaire de tous, favoriser l'épanouissement. | Choix de l'activité en lien avec les projets éducatif et pédagogique. |

| GOUTER/ECHANGE : de 16h à 16h45 | |
|---|---|
| Répondre aux besoins physiologiques, partager, échanger | Organiser le passage aux toilettes et lavage de mains.<br>Préparation du goûter par les animateurs, prise du goûter par groupes, dans chaque salle d'activités ou à l'extérieur.<br>Rangement, temps d'échanges et bilan de la journée. |
| **TEMPS LIBRE/RETOURS : de 16h45 à 18h30** | |
| Permettre aux enfants d'avoir un temps personnel en attendant les parents. | L'animateur est présent, joue avec l'enfant en fonction de ses envies. |
| Partager, échanger | L'animateur va au-devant des parents. |
| Veiller à la sécurité, être responsable | L'animateur doit savoir avec qui repart l'enfant, aucun enfant ne part sans autorisation des parents. L'animateur devra accompagner l'enfant jusqu'au hall d'accueil. |

## V. Les modalités d'accueil des mineurs

Dès leur arrivée dans les locaux de l'ALSH, les enfants participent activement à la vie de celui-ci : ils rangent leurs affaires personnelles (sacs, vêtements, gourde…) au vestiaire. L'animateur veille au lavage des mains de l'enfant dès leur entrée dans leurs espaces de vie. L'adulte lui fournira, pour la journée, les fournitures nécessaires pour l'occupation de ses temps libres. Les livres, petits jeux, puzzles sont à disposition dans chaque espace de vie pour la journée. Il n'y aura pas d'échanges possibles de matériel entre les groupes tout au long de cette journée.

Le lavage des mains est systématique et obligatoire avant chaque changement ou lieu d'activité.

## VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

## VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Pendant les temps d'animation comme pour l'ensemble de l'accueil sur la journée, les enfants sont répartis dans 2 grands espaces de vie distincts, suivant leur âge, organisé en unités de 16 enfants pour les 3/5 ans et 24 enfants pour les primaires de 6 à 12 ans (effectifs maximum par rapport à l'encadrement et à la capacité d'accueil).

Espaces intérieurs :

**- Le hall d'accueil de 12m2** : permet l'accès des enfants aux vestiaires équipés de porte-manteaux et banquettes facilement accessibles favorisant l'autonomie dès leur arrivée. Il permet également l'accès à un WC (PMR) qui pourra être utilisé par tous. Le hall dessert plusieurs espaces :

**- Le bureau de direction de 15m2 :** équipé de 2 bureaux, de postes informatiques et d'un interphone pour le contrôle des arrivées. Les familles y seront accueillies sur rendez-vous.

**- L'infirmerie d'environ 7m2 :** accessible par le bureau de direction, munie d'un lit, d'un point d'eau. Un accès extérieur permet l'évacuation urgente par les secours.

**- La salle des animateurs de 17m2 :** équipée de tables, chaises permettant les réunions. Pour les pauses du personnel, cette dernière est également aménagée d'une kitchenette, d'un placard mural pour le rangement.

- **L'espace de vie des 6/12 ans** : modulable (portes coulissantes séparatrices) en 3 salles distinctes :

  - **Une salle de 49m2** dédiée aux différents temps calmes, lectures et projections de films (écran motorisé). Elle est équipée, de tables, chaises et banquettes, d'un point d'eau avec trois robinets, miroir, distributeur de savon et papier. Un placard mural permet le rangement des fournitures pédagogiques,

  - **Une 2ème salle de 40m2** prévue pour les différentes activités liées aux jeux de rôle, d'imitation et constructions (déguisements, lego, jeux de constructions…). Elle est équipée de tables, chaises et placard mural de rangement,

  - **Une 3ème salle de 31m2,** lieu de stockage des goûters et denrées alimentaires. Elle est équipée d'un ilot central tout équipé (accessible aux personnes

handicapées), permettant la réalisation d'ateliers culinaires. On y trouve aussi un réfrigérateur, un four, un four à micro-ondes, 2 placards muraux et un bac double avec évier. Cette salle, où se déroulent les activités manuelles, est également pourvue de tables et chaises.

Ces 3 salles ont un **accès direct vers l'extérieur** par le préau dédié aux 6/12 ans.

**- Le bloc sanitaire garçons de 11m2** qui comporte trois cabines de WC, chacun de tailles différentes permettant d'accueillir des enfants de 3 à 12 ans, mais aussi un lavabo avec deux robinets, miroir, distributeur de savon et papier.

**- Le bloc sanitaire filles de 11m2** qui comporte trois cabines de WC, chacun de tailles différentes permettant d'accueillir des enfants de 3 à 12 ans, mais aussi un lavabo avec deux robinets, miroir, distributeur de savon et papier.

**- Une douche mixte de 5m2**

**- Le couloir de 24m2** favorisant la circulation vers l'espace de vie des 3/5 ans, la salle de motricité/dortoir, vestiaire et accès direct vers leur préau. Il permet aussi un accès à la 2ème salle de l'espace de vie des 6/12 ans.

**- La salle de motricité / dortoir de 30m2** dédiée alternativement à l'ensemble des enfants pour des activités ludo-motrices et les temps de sieste pour les 3/5 ans. Elle est équipée de modules de motricité et de couchettes.
**- L'espace de vie des 3/5 ans de 52m2** adaptée aux activités spécifiques des 3/5 ans**,** modulable en jeux individuels, collectifs, d'imitation, de lecture et de temps calmes, etc.
Cette salle est équipée de tables, chaises, meubles de rangement pensés et adaptés pour faciliter l'autonomie des plus petits. Lieu d'activités manuelles diverses et de partage du goûter. On y trouve également un point d'eau avec trois robinets à hauteur avec miroir et distributeur de savon.

- **Le local d'entretien de 9m2** comprenant meuble, paillasse, vidoir, lave-linge et sèche-linge. Les produits d'entretien y seront stockés. Ce local a un accès direct au lieu de stockage.

- **Le local de stockage de 30m2** qui permet le rangement des jeux encombrants : vélos, trottinettes mais aussi le matériel sportif et/ou pédagogique (ballons, cordes, raquettes…). Il est aménagé d'étagères, râteliers et suspensions murales. Un point d'eau et un siphon au sol permettent le nettoyage des jouets et matériels.

Espaces extérieurs :

**- Le porche d'accueil de 7m2** abrité, où les usagers pourront trouver sur le tableau d'affichage les informations de la structure comme la composition de l'équipe, les modalités d'accueil et les programmes. Le programme, compte tenu du protocole sanitaire actuel, est également affic hé au portail de l'entrée de la structure.

**- Le préau des 3/5 ans, de 53m2**, aménagé d'un sol amortissant, 2 robinets et d'éclairage. Il a un accès direct à leur espace de vie et au couloir de circulation.

**- Le préau des 6/12 ans, 97m2** aménagé d'un babyfoot, d'un point d'eau et d'éclairage, est en accès direct depuis les 3 salles d'activités des 6/12 ans.

- **L'espace en herbe** (la cour) arboré, clôturé. Il est aménagé d'un chemin bitumé pour les activités roulantes (vélos, trottinettes, roller…), d'un filet à grimper, de tables en bois. Les 6 ans et + auront accès à la table de ping-pong bétonnée.

**- L'espace commun de 50m2** dédié au jardin délimité par une clôture en bois. Il sera aménagé dans le temps par les enfants lors de différents projets d'animation (potager en permaculture,

hôtel à insectes, compost…). Il accueille un point d'eau et un cabanon pour y ranger le matériel adéquat.

L'ALSH, mitoyen avec le groupe scolaire communal, a un accès direct par un portillon (fermant à clé) vers la cour de récréation élémentaire et maternelle, le restaurant scolaire, aux structures de jeux déjà existantes. Nous avons également accès à la plaine des sports située à environ 500 mètres, la médiathèque et la salle des fêtes (sur demande). L'enceinte de l'ALSH est entièrement close et sécurisée. Un portail d'accès, qui dispose d'un digicode, est commandé depuis le bureau de la direction grâce au visiophone.

## VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps hebdomadaires sont prévus en équipe avec la directrice qui transmet les informations et les consignes.

Toute l'équipe d'animation est associée à la construction du projet pédagogique. Ces temps de concertation et de régulation s'effectuent en réunion d'équipe et font l'objet d'un compte rendu.

Il peut être fait appel à des intervenants extérieurs suivant le projet d'animation en lien avec les objectifs fixés. Ils seront toujours accompagnés d'un animateur de l'équipe.

Un nouvel animateur ou stagiaire sera associé de la même façon à nos projets (après un entretien individuel avec la directrice).

**Le directeur assure les rôles de** :

- Formateur : Il accompagne les animateurs dans leur parcours de formation continue et assure aussi la formation de stagiaires accueillis à l'ALSH.
- Coordinateur : Il supervise les projets de l'équipe et fait le lien avec les différents partenaires, intervenants, autres ALSH et hiérarchie. Il est garant du bon déroulement du projet pédagogique et du bon fonctionnement de la structure.
- « Moteur » : Il guide son équipe dans le choix de ses idées et de ses démarches. Il accompagne, soutient et écoute ses animateurs. Il travaille avec eux leurs compétences et points forts en vue d'être efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté. Il est en recherche perpétuelle d'amélioration de la qualité d'accueil au quotidien.

**L'animateur doit** :

- Être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant.
- Participer à la construction du ou des projets pédagogiques
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités
- Assurer la vie quotidienne des enfants
- Lors de la présentation des activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités.
- Anticiper la préparation de ses activités (recherches, tester les réalisations …)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité.
- Donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer.
- Aller au-devant des familles pour créer un climat de confiance, présenter les projets et objectifs et instaurer le dialogue de manière à partager les informations concernant leur enfant.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail…
- Il devra assurer les différentes tâches de désinfection des tables et matériel pédagogique.

Une attention particulière est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien…) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

## IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles dévaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la Directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.